

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14 FEV. 2024

ID : 056-215600420-20240213-DEL20240213_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2024

N°DC-2024-02

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions de l'année 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi sept décembre deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNEY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS,

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Laurence MORVAN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LE GAL ; M. Fabien LORIC donne pouvoir à M. Thierry QUERO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle TAINGUY

L'article L.2241-1 du CGCT précise que: « Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le bilan 2023 des opérations foncières et des aménagements pris.

Bilan des engagements d'acquisitions et de cessions pris par délibérations du conseil municipal en 2023 :

⇒ **Séance du conseil municipal du 14 février 2023 :**

- Cession chemin rural à Kercharlotte, après enquête publique
 - Cession du chemin rural d'une surface totale de 375m² à la SCI Kercharlotte, représentée par M. Denis POTTIER au prix de 0,80 cts/m² pour un montant de 300€.

⇒ **Séance du conseil municipal du 28 mars 2023 :**

- Politique foncière d'aménagement – les vallons de Kerhuel
- Politique foncière d'aménagement – Maison Napoléonienne

⇒ **Séance du conseil municipal du 09 juin 2023**

- Cession d'une emprise du domaine public – Rue Nationale
 - Cession de la portion parcellaire d'une surface totale de 5m² à Monsieur Philippe DUVARD au prix de 58,50€/m² soit un montant total de 292,50€.

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le **14 FEV. 2024**

ID : 056-215600420-20240213-DEL20240213_02-DE

⇒ **Séance du conseil municipal du 04 juillet 2023 :**

- Déclassement d'une parcelle et cession d'une emprise du domaine public à la SCI KTL
 - Cession de la portion parcellaire d'une superficie totale de 45 m² à la SCI KTL au prix de 58,50€/m² pour un montant de 2 632,50€.
 - Frais de bornage exceptionnel d'un montant de 1747,50€ à la charge de la commune de Colpo.
- Déclassement et cession chemin rural, 5 Kerbodin
 - Cession d'une partie du chemin rural en cours de délimitation pour une surface totale d'environ 83m² à Mme Lucille EVENAS et M. Mathieu LE SOMMER à 0,43€/m².
- Cession d'une parcelle communale, 3 allée du Grand Chêne.
 - Cession parcelle cadastrée section AA n°19 d'une surface de 91m² au prix de 39,60€/m² à Mme et M. GAIN.

⇒ **Séance du conseil municipal du 07 novembre 2023 :**

- Politique foncière d'aménagement ZD 054.
- Politique foncière d'aménagement ZD 240.

⇒ **Séance du conseil municipal du 12 décembre 2023 :**

- Cession d'une parcelle communale, affectée en fond de jardin, 1 allée du Grand Chêne
 - Cession parcelle cadastrée section AA n°20 pour une surface totale de 95m² au prix de 39,60€/ m² soit un montant de 3 762€.
- Cession d'une emprise de voirie au lieu-dit Kerhuel
 - Cession de la parcelle cadastrée section ZE n°214 d'une surface totale de 59m² au prix de 0,43€/ m² soit un montant de 26€ à Mme RAILLAT Aliénor et M. COUTURES Valentin.

Les tableaux ci-après présentent le détail des acquisitions, cessions pour l'année 2023. (En fonction des écritures comptables)

Acquisitions foncières de la commune de Colpo							
N°acte administratif	Date de la décision	Désignation du bien	Motif	Vendeur	Prix	Date acte notarié	Observations
N°DC-2021-60	08/12/2021	acquisition parcelle ZD 357 (1 313 m ²) Terrain rue du Gorvello	Terrains nus	Monsieur Robert MATHAT, et Madame Yvette DABOUINEAU	3939.00€ + 425.02€ (frais d'acte)	24/11/2022	<i>Imputation 2111/mandat 254 bd 35 année 2023</i> <i>+ imputation 2111/mandat 255 bd 35 année 2023</i>
N°DC-2020-78	20/10/2020	acquisition parcelles C 609 - C 652 et ZO 195 (55 020 m ²) SCI KORN ER HOUET	Terrains nus	Société Korn Er Houet, (M.Philippe EVENO)	44016.00€ + 1571.82€ (frais d'acte)	21/12/2021	<i>imputation 2111/mandat 29 bd 4 année 2022</i> <i>+ imputation 2111/mandat 30 bd 4 année 2022</i>

Envoyé en préfecture le 14/02/2024

Reçu en préfecture le 14/02/2024

Publié le 14 FÉV. 2024

ID : 056-215600420-20240213-DEL20240213_02-DE

Cessions foncières de la commune de Colpo

N°acte administratif	Date de la décision	Désignation du bien	Motif	Acquéreur	Prix	Date acte notarié	Observations
N°DC-2023-08	14/02/2023	Parcelle située au lieu-dit Kercharlotte	Cession chemin rural	SCI Kercharlotte (M.Denis POTTIER)	300,00€	31/05/2023	<i>imputation 2111/titre 1330 bd 78 année 2023</i>
N°DC-2023-33	04/07/2023	parcelle située Avenue Georges Brassens	Régularisation foncière	SCI.KTL (Mme Karen LE LOUËR)	2632.50€	13/12/2023	<i>imputation 2111/titre 1523 bd 97 année 2023</i>
N°DC-2022-40	13/09/2022	parcelle située rue de Kercaer	Cession terrain	M. Justin HUON et Amélie VERVOITE	56 628€	11/04/2023	<i>imputation 2111/titre 1335 bd 81 année 2023</i>
N°DC-2023-29	09/06/2023	parcelle située rue Nationale	Cession terrain	M. Philippe DUVARD	292.50€	10/10/2023	<i>imputation 2111/titre 1336 bd 81 année 2023</i>
N°DC-2023-35	04/07/2023	parcelle située 3 Allée du Grand Chêne	Cession terrain	Monsieur et Madame GAIN	3603.60€	13/12/2023	<i>imputation 2111/titre 1524 bd 97 année 2023</i>

Vu l'article L.2241 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le bilan des opérations foncières réalisées en 2023
- **APPROUVE** les engagements pris par la commune de Colpo durant l'année 2023 pour les opérations non encore abouties
- **PRECISE** que ces documents seront annexés au compte administratif de l'exercice 2023 comme le prévoit l'article L.2241 du Code général des collectivités territoriales

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

